



Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient



Lettre d'information n°3

Vendeuvre sur Barse,
Le 15 septembre 2012

Le coût de vos déchets

Le SIEDMTO assure la collecte et le traitement de vos déchets. Ce service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

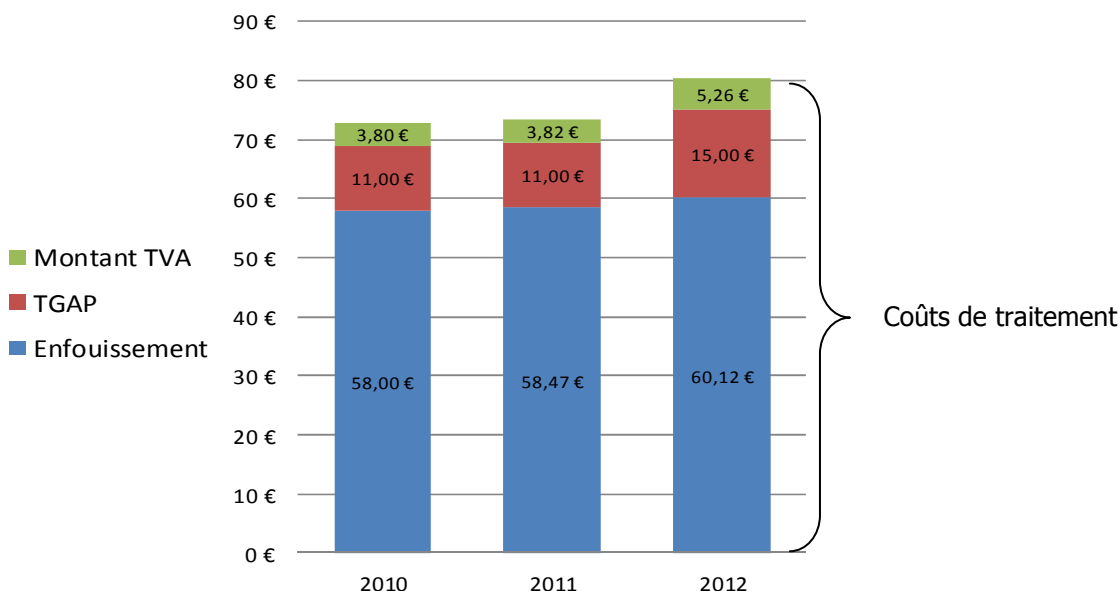
Le montant de cette taxe comprend les coûts de collecte et de **traitement**.

Le coût de **traitement** englobe :

- Pour les recyclables : le coût du tri et la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) (moins les recettes générées)
- Pour les ordures ménagères : le coût d'enfouissement, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et la TVA.

Les ordures ménagères de nos poubelles sont les plus chères à traiter :

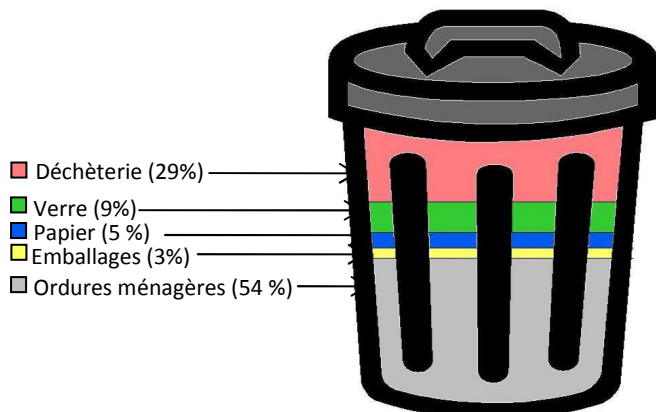
Évolution des coûts de traitement pour une tonne d'ordures ménagères



Entre 2010 et 2012, les coûts de traitement des ordures ménagères ont augmenté de 10,42 %, hausse principalement due aux taxes. Pour limiter la hausse de la TEOM dans ces proportions, une solution :

Triez bien vos déchets !

Représentation des déchets collectés pour un habitant du SIEDMTO en 2011




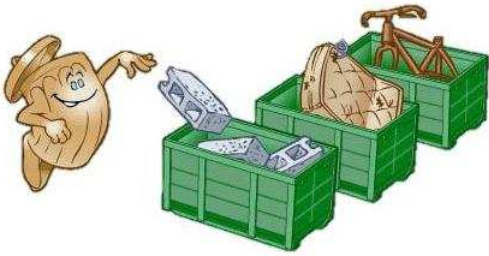
Le tri des déchets permet la revente de matériaux, ce qui génère des recettes pour le SIEDMTO et allège la facture globale.

En triant vos déchets, vous contribuez à la maîtrise des coûts de collecte et de traitement.


Au quotidien triions malin !

Comparons le coût d'une poubelle de 500 kg de deux habitants du SIEDMTO, Monsieur KITRI et Monsieur TRIPAS, en 2011.

<p>Monsieur KITRI met ses emballages ménagers dans le sac jaune tout en respectant les consignes de tri.</p>  <p>Le sac jaune pèse 15 kg et coûte 2,49 €.</p>	<p>Monsieur KITRI a un composteur dans son jardin, il y dépose ses déchets de cuisine et de jardin.</p>  <p>Les 20 kg de déchets verts mis au composteur coûtent 0 €.</p>	<p>Il se rend à la pharmacie pour y laisser les médicaments non utilisés ou périmés.</p>  <p>Les médicaments apportés à la pharmacie coûtent 0 €.</p>
--	---	--

<p>Il va ensuite aux points d'apport volontaire de sa commune pour les papiers et les emballages en verre.</p>  <p>Les 25 kg de papiers, journaux, magazines qu'il aura déposés dans le container à papier rapportent 1,51 €.</p> <p>Les 45 kg d'emballages en verre déposés dans le container à verre coûtent 0,77 €.</p>	<p>Pour finir, il se rend à la déchèterie pour ses autres déchets.</p>  <p>Les 125 kg de déchets mis à la déchèterie coûtent 20,08 €.</p>
---	---

Une fois triée, la poubelle d'ordures ménagères de Monsieur KITRI, ne pèse plus que 270 kg et coûte 46,61 €.



La collecte et le traitement de la poubelle de 500 kg triée de Monsieur KITRI engendrent une dépense de **68,45 €**.

Monsieur TRIPAS ne souhaite pas trier ses déchets, il n'en voit pas l'intérêt.



La collecte et le traitement de la poubelle de 500 kg non triée de Monsieur TRIPAS engendrent une dépense de **86,56 €**.

**ET N'OUBLIONS PAS...
LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !**

Le Vice-président
Chargé de la commission Communication,



C. BRANLE

Le Président
du SIEDMTO,



P. DYON